

	CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2025	
	DÉLIBÉRATION MUNICIPALE n° DEL 2025-08	
	Nature de l'acte : 7.5 - Subventions	Conseillers municipaux En exercice : 10 Présents : 09 Votants : 10

Le 27/05/2025 à 19h45, les membres du conseil municipal de la commune de Belleldoux convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 20/05/2025, se sont réunis en session ordinaire, dans les locaux de la mairie, 412 route de la Fauconnière, sous la présidence de M. Pascal COURTOIS, Maire.

Présents : CAMPION Yves, COURTOIS Pascal, DROMARD Jean-Marie, FOUCHER Sandrine, MAIRE Lucien, MATHIEU Christophe, MATHIEU-ZAKI Maryline, PANSARD Frédéric, PONCET Sandrine, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de dix membres.

Procuration : FISCHER Julie (procuration à COURTOIS Pascal)

Absente représentée : FISCHER Julie

Secrétaire de séance : PONCET Sandrine

01 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AUVERGNE-RHONE ALPES POUR LA MISE EN CONFORMITE PMR DE L'ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE

Plan de financement prévisionnel au 19/05/2025

Lors du conseil municipal du 26 juin 2024, les élus ont voté et approuvé le scénario n°4 présenté par l'agence départementale d'ingénierie de l'Ain (DEL2024-18) pour un montant estimé de 226 000 € HT.

Monsieur Pascal COURTOIS, Maire, rappelle aux membres du conseil que pour financer ce projet ; dont le montant prévisionnel au 19/05/2025 s'élève à 257 900 € HT (scénario n°4) ; la commune a l'obligation de solliciter les différents financeurs avant d'engager les travaux pour pouvoir obtenir un financement de leurs parts sans quoi le projet devrait s'autofinancer à 100%.

Le montant des subventions peut atteindre 80 % du montant du projet HT, et l'autofinancement de la commune doit toujours être d'au moins 20 %.

Afin de mettre ces travaux d'accessibilité en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé par l'agence 01 à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL
BELLELDUOX - Accessibilité de la Mairie**

DEPENSES		RECETTES					
Types de dépenses	Montants HT	Financiers	Eligibilité	Plafond	Taux subvention Montant subvention / Dépense thématique	Montant max de subvention	Taux global Montant subvention / Montant total projet
Travaux De mise en conformité	198 900,00 €	HBA	Fonds de concours		18,96%	45 200,00 €	17,53%
		DETR	Construction	200 000 €	20,00%	47 710,00 €	18,50%
		REGION	Bonus Ruralité	de 2 500 € à 100 000 € avec un taux max de subvention de 40 % de la dépense subventionnable	10,49%	25 000,00 €	9,60%
		CD 01 - investissements structurants	Aménagement extérieur, travaux de construction, de rénovation (dont démolition et études) Taux variable selon montant du projet	Projet < 400 000 € De 10 000 € à 100 000 € HT (30%) Puis de 100 001 € à 300 000 € HT (19%) Projet > 400 000€ (15%) dans la limite de 150 000€	21,29%	50 782,50 €	10,60%
<i>Frais annexes éligibles</i>	38 650,00 €					168 692,50 €	85,41%

<i>Frais annexes non éligibles</i>	19 350,00 €
------------------------------------	-------------

TOTAL HT	257 900,00 €	Sous-total subventions publiques				168 692,50 €	85,41%
		Autofinancement				89 207,50 €	34,59%
		TOTAL				257 900,00 €	100,00%

Le conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- D'adopter l'opération et les modalités de financement,
- D'approuver le plan de financement prévisionnel,
- De s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

Les signatures suivent au registre

<u>Nomenclature télétransmission :</u>	
7.5 - Subventions	
<u>Mesures de publicité :</u>	
<input checked="" type="checkbox"/>	Télétransmis le 28/05/2025
<input checked="" type="checkbox"/>	Affichée le 28/05/2025
<input checked="" type="checkbox"/>	Certifiée exécutoire le 28/05/2025
Le Maire	
	
Pascal COURTOIS	



Le Maire,

Pascal COURTOIS

Acte à classer**DEL2025-08**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-05-28T12-47-57.00 (MI261497994)

Identifiant unique de l'acte : 001-210100350-20250527-DEL2025-08-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AUVERGNE RHONE ALPES POUR LA MISE EN CONFORMITE DU PLAN DE LA ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL 2025-2025

Date de décision : 27/05/2025



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [DEL 2025-08-demande subvention
auprès de la région.PDF](#) Multicanal : Non

Pièces jointes :

PJ- [Belleydoux PMRMairie](#) ... Type PJ : 75_PL - Plan de financement relatif à une demande de fonds de concours ou de financement

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 28/05/25 à 12:47

Par COURTOIS Pascal

Transmis

Date 28/05/25 à 12:47

Par COURTOIS Pascal

Accusé de réception

Date 28/05/25 à 13:03

